

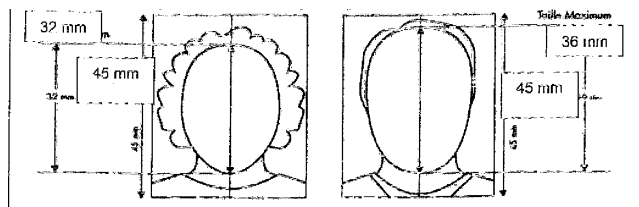
CARTE NATIONALE D'IDENTITE

PREMIERE DEMANDE OU EN CAS DE PERTE/VOL

Vous ne possédez ni carte nationale d'identité ni passeport	Vous ne possédez pas de carte d'identité mais vous avez un passport sécurisé	Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous possédez un passport non sécurisé périmé depuis moins de 5 ans.
Pièces requises		
Remplir le formulaire en ligne https://ants.gouv.fr/ « réaliser une pré-demande »	Remplir le formulaire en ligne https://ants.gouv.fr/ « réaliser une pré-demande »	Remplir le formulaire en ligne https://ants.gouv.fr/ « réaliser une pré-demande »
1 photographie d'identité (1) Conseils à respecter voir ci-dessous	1 photographie d'identité (1) Conseils à respecter voir ci-dessous	1 photographie d'identité (1) Conseils à respecter voir ci-dessous
Un justificatif de domicile – 3 mois (2)	Un justificatif de domicile – 3 mois (2)	Un justificatif de domicile – 3 mois (2)
Un justificatif de l'autorité parentale pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin	Un justificatif de l'autorité parentale pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin	Un justificatif de l'autorité parentale pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin
Un justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de – 3 mois ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage	Le passport sécurisé dont le demandeur est déjà titulaire	Un justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de – 3 mois ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage
Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas		
Déclaration de perte/ vol , le cas échéant	Déclaration de perte/ vol , le cas échéant	Déclaration de perte/ vol , le cas échéant
Perte ou de Vol : Timbre fiscal dématérialisé 25 euros	Perte ou de Vol : Timbre fiscal dématérialisé 25 euros	Perte ou de Vol : Timbre fiscal dématérialisé 25 euros

(1) Détails des photos :

- Récentes (de moins de 6 mois) différentes de celles du passeport
- Sur fond clair (gris ou bleu) mais pas blanc
- Ne pas avoir de mèche devant les yeux, ni sur le front
- Ne pas sourire, ne pas ouvrir la bouche, visage neutre
- 35 mm de large et 45 mm de haut (le visage doit être compris entre 32 et 36 mm, du haut des cheveux au menton)
- Le regard bien fixe sur l'objectif
- Pas de lunettes, tête nue, pas d'accessoires
- Pas de trace sur le papier glacé
- Ne pas découper les photos



(2) Justificatif de domicile :

- récent (de moins de 3 mois) tels que facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile) ou avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
- pour les mineurs : justificatif au nom des deux parents
- pour les personnes hébergées : copie de la CNI + attestation de l'hébergeant

VALIDITÉ : Personnes majeures : 15 ans – Personnes mineures : 10 ans

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ UN NOUVEAU RDV SERA NECESSAIRE

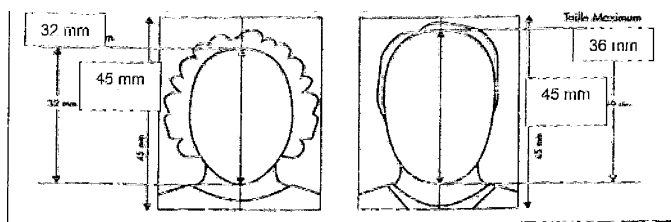
CARTE NATIONALE D'IDENTITE

RENOUVELLEMENT

Vous possédez une carte nationale d'identité périmée depuis moins de 5 ans	Vous possédez une carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis moins de 5 ans mais vous avez un passport sécurisé	Vous possédez une carte nationale d'identité cartonnée périmée depuis + de 5 ans mais vous possédez un passport non sécurisé périmé depuis moins de 5 ans.
Pièces requises		
Remplir le formulaire en ligne https://ants.gouv.fr/ « réaliser une pré-demande »	Remplir le formulaire en ligne https://ants.gouv.fr/ « réaliser une pré-demande »	Remplir le formulaire en ligne https://ants.gouv.fr/ « réaliser une pré-demande »
1 photographie d'identité (1) Conseils à respecter voir ci-dessous	1 photographie d'identité (1) Conseils à respecter voir ci-dessous	1 photographie d'identité (1) Conseils à respecter voir ci-dessous
Un justificatif de domicile – 3 mois (2)	Un justificatif de domicile – 3 mois (2)	Un justificatif de domicile – 3 mois (2)
Un justificatif de l'autorité parentale pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin	Un justificatif de l'autorité parentale pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin	Un justificatif de l'autorité parentale pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin
L'ancien titre à renouveler	L'ancienne carte d'identité cartonnée et le passport sécurisé dont le demandeur est déjà titulaire	Un justificatif d'état civil du demandeur extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de – 3 mois ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage

(1) Détails des photos :

- Récentes (de moins de 6 mois) différentes de celles du passeport
- Sur fond clair (gris ou bleu) mais pas blanc
- Ne pas avoir de mèche devant les yeux, ni sur le front
- Ne pas sourire, ne pas ouvrir la bouche, visage neutre
- 35 mm de large et 45 mm de haut (le visage doit être compris entre 32 et 36 mm, du haut des cheveux au menton)
- Le regard bien fixe sur l'objectif
- Pas de lunettes, tête nue, pas d'accessoires
- Pas de trace sur le papier glacé
- Ne pas découper les photos



(2) Justificatif de domicile :

- récent (de moins de 3 mois) tels que facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile) ou avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
- pour les mineurs : justificatif au nom des deux parents
- pour les personnes hébergées : copie de la CNI + attestation de l'hébergeant

VALIDITÉ : Personnes majeures : 15 ans – Personnes mineures : 10 ans

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ
UN NOUVEAU RDV SERA NECESSAIRE**